

# Congrès National de l'U. F. S. F.

4 et 5 juin, au Musée Social, 5 rue Las-Cases, Paris

## PROGRAMME

Dimanche 4 juin.

A 9 h. 45. — Remise de mandats.

A 10 h. — Ouverture du Congrès. Rapports moral et financier. Elections au Comité Central. Rapport des Présidentes des Fédérations.

L'après-midi : à 2 h. 30. — Suite des rapports et discussion; A 4 h. — L'Union Féminine pour la Paix et la Société des Nations. Son activité; son lien avec l'U.F.S.F.

Lundi 5 juin.

A 10 heures. — L'Action suffragiste et les Parlementaires. Discussion. L'Action suffragiste et les Femmes contributives. Discussion générale. Vœux.

A midi 30. — Banquet à la salle Saint-Didier.

L'après-midi : à 3 heures. — La crise économique et le travail des Femmes. (Rapport général par Mme Coulimy). Discussion et vœux.

Le congrès de 1933 n'étant pas un Congrès de propagande mais un congrès de travail, il sera réservé aux membres de l'U.F.S.F.

Tous les adhérents de l'U.F.S.F. sont invités à y assister, mais seuls les membres du comité central et les délégués des groupes auront le droit de prendre la parole et de participer aux votes.

## RAPPORT MORAL

1932-1933

Depuis notre dernier rapport moral l'U. F. S. F. a travaillé sans relâche et non sans résultat. Nous rappellerons pour mémoire notre dernier congrès si réussi et notamment le banquet qui groupa tant de personnalités du monde parlementaire. Son succès eut un retentissement considérable et nous croyons pouvoir dire qu'il n'eut jamais son égal dans les annales du féminisme français.

Certaines de nos amies penseront peut-être qu'il n'était pas nécessaire de réunir tant d'hommes influents pour obtenir peu de temps après un échec apparent au Sénat. Faut-il répéter une fois de plus ici que les séances qui eurent lieu au Sénat l'été dernier n'ont pas été pour nous un échec? Si nous n'avons pas obtenu le succès immédiat sur lequel nous étions en droit de compter, nous aurons cependant pris conscience du progrès que nous avons fait dans l'opinion publique et même au Sénat. Nos adversaires s'en sont d'ailleurs si bien rendu compte qu'ils ont dû user d'un subterfuge et poser « la question d'urgence » pour éviter un vote loyal sur la prise en considération des propositions déposées, c'est-à-dire sur le passage à la discussion des articles. Nous tenons à redire ici que si l'urgence proposée par ceux-là mêmes qui n'en voulaient pas, n'a pas été adoptée, notre position n'est pas compromise le moins du monde au Sénat, puisqu'il nous suffit maintenant d'obtenir qu'une date soit fixée pour que la discussion sur le fond même des propositions vienne à l'ordre du jour. Tout ceci peut paraître assez obscur à ceux qui sont loin de la vie parlementaire, mais pour nous qui devons suivre les choses de très près, elle a une signification précise, et c'est pourquoi nous pouvons affirmer que malgré ces misérables manœuvres de nos adversaires, nous sommes plutôt en progrès qu'en régression au Sénat. Les élections sénatoriales de cet automne, pendant lesquelles nos groupes ont énergiquement fait de la propagande suffragiste, nous ont d'ailleurs été favorables : un grand nombre de nos adversaires n'ont pas été réélus et de nouveaux partisans de nos idées sont entrés au Luxembourg à leurs places.

C'est donc avec courage que nous re-

Les déléguées sont désignées par les groupes à raison de 1 déléguée par 25 membres en se basant sur les cotisations statutaires envoyées au comité central (année 1932). Aucune déléguée ne peut disposer de plus de 10 voix.

(Prière d'indiquer avant le 1<sup>er</sup> juin le nom des déléguées pour permettre au Comité Central de préparer leur mandat).

### BANQUET

Le banquet est ouvert à nos adhérents et à leurs amis. Pour le rendre accessible à tous et en faire une manifestation vraiment démocratique nous aurons dans une belle salle un déjeuner très simple au prix de 15 frs (tout compris).

Pour faciliter l'organisation du banquet, prière de s'inscrire le plus tôt possible et d'envoyer avant le 1<sup>er</sup> juin le montant des inscriptions à l'U.F.S.F., 53, rue Scheffer, Paris (16<sup>e</sup>).

### THE

Le Comité Central de l'U.F.S.F. invite les délégués des départements qui pourront arriver le samedi 3 juin à se rencontrer à 16 heures au Lycéum où un thé leur sera offert. Pour les parisiennes le prix du thé sera de 6 frs. S'inscrire avant le 1<sup>er</sup> juin. Prière à nos déléguées d'écrire au Comité Central avant le 1<sup>er</sup> juin, combien de cartes devront leur être réservées.

prendront l'action auprès de la Commission sénatoriale et du Sénat, dès que le budget sera terminé.

Mais sans attendre ce moment, nous avons déjà travaillé au Palais-Bourbon, afin que la question soit reprise simultanément au Sénat et à la Chambre. Sur notre initiative M. M. Louis Proust et Grisoni, d'accord avec le Groupe parlementaire de la défense des droits de la femme, ont accepté de déposer une proposition qui nous donne d'autant mieux satisfaction que le texte a été arrêté d'accord avec nous. Nous espérons que la Commission du suffrage universel en sera saisie prochainement et que M. Cathala, ancien sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, qui fut toujours de nos amis, en sera le rapporteur.

Ajoutons que le Groupe des Droits de la Femme, qui nous soutient si vaillamment à la Chambre, est composé de 170 députés, venus en grande partie se rallier autour de M. Proust sur la demande directe de nos groupes.

En dehors de l'action parlementaire qui nous a occupées pendant les six derniers mois de 1932, nous avons mené auprès de l'opinion publique une campagne ininterrompue. Nos groupes se sont puissamment développés grâce à l'impulsion de leurs présidentes et des présidentes de fédérations. Qu'on nous permette de signaler particulièrement cette année le magnifique essor de nos groupes de l'Afrique du Nord, la réorganisation du groupe de Paris qui s'est transformé en Fédération, pour laisser place à des groupes autonomes d'arrondissement et le nombre toujours croissant des sections départementales qui émanent de nos groupes solidement établis. Le premier succès des groupes de Paris fut le meeting de la salle Wagram sur lequel nous ne reviendrons pas, mais qui eut, comme notre banquet de l'an dernier, un écho profond dans la presse et dans l'opinion. Grâce à notre initiative la question de l'impôt et celle du vote des femmes se sont trouvées liées devant l'opinion publique et c'est actuellement à notre avis le terrain le plus solide pour appuyer la revendication de nos droits.

Mais cette activité de notre Comité Central et de nos groupes n'a pas été sans inquiéter quelques groupements féminins d'esprit étroit qui, loin de se réjouir de notre succès, cherchent à nous nuire de toutes manières.

Des accusations auxquelles nous répondrons plus loin se sont portées tantôt sur l'U.F.S.F., tantôt sur *La Française*, sans chercher à distinguer ce qui regarde l'une ou ce qui concerne l'autre. La distinction semble pourtant aisée à établir : l'U.F.S.F. a un programme basé sur ses statuts et sur les résolutions de ses congrès nationaux; tandis que *La Française*, en tant que journal d'informations féminines et féministes, est appelée par l'actualité et les circonstances à faire paraître des articles qui touchent à des questions n'ayant aucun rapport avec l'U.F.S.F.

*La Française sert d'organe à l'U. F. S. F., mais tout en restant dans la même ligne générale, elle est amenée à aborder des problèmes sur lesquels les groupes et les membres de l'U. F. S. F. peuvent avoir les opinions les plus différentes.*

Ceci dit revenons aux attaques dirigées contre nous. On déclare tout d'abord que la présidente de l'U.F.S.F. est membre de la franc-maçonnerie et du parti radical-socialiste et que de ce fait l'U. F. S. F. est entre les mains de ces deux organisations. Sur ce point répondons que si la présidente de l'U. F. S. F. est membre du parti radical, elle n'appartient pas à la franc-maçonnerie et que si même elle y était affiliée, la direction de l'Union n'en serait pas changée, puisque en vertu même de ses statuts, l'action de l'U. F. S. F. est indépendante de tout parti politique et de toute opinion philosophique. Faut-il ajouter que le parti radical pas plus que la franc-maçonnerie n'ont de rapports avec l'U. F. S. F. et que c'est même parce que le parti radical-socialiste ignore trop le mouvement féministe qu'un certain nombre de féministes y sont entrées pour mieux le lui faire connaître. Faut-il aussi répéter une fois de plus que si quelques membres de l'U. F. S. F. appartiennent au parti radical, d'autres membres influents ont des opinions différentes, ce qui ne les empêche nullement de collaborer dans un même esprit d'entente et d'union pour obtenir le vote féminin.

Les autres attaques visent plus spécialement *La Française* qui fut accusée de faire « une propagande dithyrambique en faveur de l'avortement », de répandre des idées néo-malthusiennes ou immorales et enfin d'admettre les écoles gémées.

Ceux et celles qui suivent régulièrement *La Française* souriront de ces attaques absurdes et se demanderont pourquoi nous prenons la peine d'y répondre; mais nous tenons à mettre ici la question bien au point dans un rapport officiel de l'U. F. S. F. pour que nos amis soient mieux armés pour répondre si ces attaques (toujours les mêmes) devaient reprendre dans leur région.

1°) *La propagande en faveur de l'avortement* est une pure calomnie. Quand nous avons obligé nos détracteurs à nous dire sur quoi se basaient leurs attaques, ils se sont eux-mêmes rétractés et ont dû avouer « que l'expression, article dithyrambique, avait dépassé la pensée de l'auteur », mais que pourtant dans *La Française* du 25 janvier 1930 nous avions cité une phrase dangereuse sans la commenter. Et quand nous avons recherché le passage incriminé, nous avons constaté qu'il se rapportait à un document officiel, émanant de femmes italiennes qui d'ailleurs ne préconisaient nullement l'avortement.

En 1930 on révisait le code pénal italien et dans un document très complet, que nous avons publié en deux articles (18 et 25 Janvier 1930), on pouvait lire parmi les revendications des femmes ces quelques lignes :

*La peine infligée à la femme qui provoque son avortement, ne devrait pas être appliquée dans le cas où la grossesse est le résultat d'un crime (viol, etc.) envisagé dans l'art. 527.*

*Les consciences droites demeurent très perplexes en face de ce cruel problème que même les esprits les plus éclairés, sont impuissants à résoudre...*

*Alors, simplement, que la décision suprême soit laissée à la volonté de la femme victime. Dans les vibrations profondes de son être, dans sa communion intime avec la petite vie qui se développe en elle, elle seule trouvera l'inspiration décisive pour fixer définitivement sa situation, selon ses sentiments et ses possibilités.*

C'est cette dernière phrase surtout qui est la base des attaques dirigées contre nous. Ainsi parce que des FEMMES ITALIENNES ont songé à demander une réforme dans leur code pénal, l'U. F. S. F. est accusée de faire « une propagande dithyrambique en faveur de l'avortement ». Ce procédé fait juger de la valeur des attaques.

2°) En ce qui concerne le néo-malthusianisme, on nous reproche d'avoir publié les résolutions adoptées à la Conférence de Lambeth dans lesquelles les évêques Anglicans avaient cru devoir faire une réserve exceptionnelle quant à la restriction de la natalité. Mais là encore sommes-nous responsables du mandement de Lambeth?

Si nous avons publié ce document, c'est que dans le numéro de *La Française* du 10 Janvier 1931, à propos d'un article intitulé « Féminisme et Natalité » nous avions déclaré, en réponse à un article de M. Ludovic Naudeau :

*En fait, nous pensons que si le féminisme exerce une influence bienfaisante pour lutter contre la mortalité infantile, il ne joue aucun rôle pour ou contre la natalité. A notre avis, seuls le facteur économique et le facteur religieux ont à ce sujet un pouvoir réel, et encore l'influence religieuse qui, dans notre pays, s'est toujours exercée pour lutter contre la restriction de la natalité, s'est prononcée exactement en sens contraire en Angleterre et au Japon. On sait, en effet, que tout dernièrement encore les évêques de ces deux pays se sont ralliés officiellement à des doctrines qui, propagées ici, seraient tombées sous le coup de la loi.*

Emue de cette dernière phrase, un membre de notre Comité Central, Mme Jézéquel, femme du pasteur, nous avait alors envoyé le texte du mandement de Lambeth, en nous disant que si nous avions connu ce texte nous l'aurions certainement pas interprété ainsi et elle nous demandait de le publier pour remettre les choses au point, ce qui fut fait avec un préambule de rectification (24 Janvier 1931).

Là se borne notre propagande malthusienne!

3°) En ce qui concerne l'immoralité, les foudres des dames puritaines visent le compte rendu d'une pièce de théâtre, « La Sève », dont l'auteur est Mme Isabelle Schreiber, femme du Dr. Georges Schreiber, bien connus tous deux par la lutte qu'ils mènent contre la maladie infantile.

Nous convenons bien volontiers que si Mme Schreiber fait d'habitude de charmants livres d'enfants, sa pièce n'a jamais été destinée à être jouée dans des patronages de jeunes filles. Mais est-ce une raison pour que nos lectrices, qui ne sont pas des enfants, ne puissent en lire le compte rendu sans risque grave pour leur vertu? Nous n'apportons d'ailleurs aucun appui particulier à la thèse de Mme Schreiber (1), et l'auteur elle-même a moins voulu affirmer une thèse que montrer un des conflits douloureux qui peuvent surgir quand les forces de vie et le devoir conjugal semblent en opposition.

Reste enfin un dernier argument brandi maintes fois contre l'U. F. S. F. — que la chose ne regarde en rien — parce que j'avais moi-même et sous ma responsabilité personnelle, fait un article dans *La Française* à propos des écoles mixtes.

J'avais osé dire, dans cet article que je croyais les enfants purs et que si l'Italie et la Hollande admettaient les écoles mixtes, il n'y avait aucune raison pour qu'en France on ne puisse pas procéder de même. Ajouterai-je que malgré une campagne violente menée à grand fracas, les écoles gémées ont été adoptées par le Parlement et maintenant que la réforme est faite, voici comment s'exprime à ce sujet un journal féminin catholique :

*Avant tout, il ne faut rien exagérer. Pendant la durée de la classe les enfants n'ont rien à craindre étant sous l'œil du maître, mais à condition toutefois d'exiger des tables indépendantes et suffisamment éloignées.*

*Malheureusement il n'en est pas de même pendant les récréations, les allées et venues des vestiaires et autres. Il faut donc que les pères et mères de famille ayant voix autorisée obtiennent des cours de récréation, des vestiaires et dépendances absolument séparés. Ils peuvent, du reste, baser leurs revendications sur la disposition qui oblige les usines où la main-d'œuvre est mixte à avoir des vestiaires et toilettes réservés aux femmes. Ici, il s'agit de nos enfants, de l'avenir du pays; l'aménagement de la loi n'est pas encore fait, restons sur nos positions et nous obtiendrons satisfaction.*

Comme on peut le voir, le principe que nous admettons ne paraît donc plus maintenant une chose extraordinaire, digne de nous signaler à l'opprobre des honnêtes gens. Nous sommes d'ailleurs complètement d'accord avec l'article de « La Femme dans la Vie Sociale » pour souhaiter que toutes les précautions soient prises en vue de la bonne application de la réforme. Mais est-il même nécessaire que nous émettions ce vœu? Notre personnel enseignant n'est-il pas assez expérimenté en la matière et assez soucieux de l'intérêt des enfants pour que nous n'ayons nullement besoin de lui suggérer des initiatives qui ont d'ailleurs été prises dans les écoles gémées déjà existantes?

*La Française* a été fondée en 1906, l'U. F. S. F. en 1909 et voilà tout ce qu'on peut trouver pour nous combattre! Les arguments portés contre nous sont d'ailleurs si misérables et tiennent si peu compte de la vérité que maintenant ceux et celles qui nous combattent ont dû restreindre leurs attaques. Voici, daté du 24 Mars 1933, tout ce qu'a pu relever contre nous « la Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon », qui énumère les groupements ayant pour but l'obtention ou la préparation au vote des femmes.

« L'Union Française pour le Suffrage des Femmes, présidente Mme Brunschvicg : « Les principes sur lesquels elle s'appuie sont d'une neutralité et d'un humanitarisme qui peuvent être dangereux pour des consciences catholiques ».

Suit la liste des autres associations dont une seule d'ailleurs est chaleureusement recommandée aux lecteurs de « la Semaine Religieuse » de Lyon alors que d'autres bulletins diocésains donnent leur préférence à certaines autres. Ce qui prouve que la responsabilité des attaques qui nous viennent des feuilles diocésaines est due surtout aux groupements féminins politiques qui essaient de nous calomnier pour écarter la concurrence dangereuse d'une association libérale. Et comme je disais l'autre jour à un membre de notre Comité, très bonne catholique, que je ne comprenais pas que des femmes puissent passer

(1) Nous écrivions textuellement : « On pourra en discuter la thèse hardie et les délicats problèmes qu'elle soulève ».

leur temps à nous combattre alors que cette action négative ne mène à rien, elle me répondit : « C'est précisément parce que ces femmes sont incapables d'action constructive qu'elles passent leur temps à faire de l'action négative ».

Là est sans doute la vérité, Mesdames, plaignons celles qui, ayant une vision déformée des choses, consacrent leurs forces et leur activité à une besogne de haine et à des tentatives de destruction. Elles en seront d'ailleurs pour leur peine et leur honte, leurs efforts n'auront pour but que de nous unir plus étroitement. Les femmes catholiques, très nombreuses à l'U. F. S. F., ont déjà su prouver qu'elles peuvent avoir à la fois une vie religieuse profonde et un esprit libéral.

Permettez-nous, à ce propos, de rendre ici un dernier hommage à notre chère et regrettée Duchesse d'Uzès qui fut toujours à nos côtés pour réclamer l'union sacrée de toutes les femmes en vue de gagner leurs droits politiques. Après Mme de Witt-Schlumberger, elle laisse à l'U. F. S. F. un vide douloureux. Ces deux femmes d'élite si généreusement libérales restèrent pour nous toutes un exemple et un encouragement.

Il peut paraître pénible, Mesdames, de consacrer dans un rapport moral une telle place à la lutte qu'il faut soutenir contre d'autres femmes. Nous sommes les premières, croyez-le bien, à le regretter. Voici plusieurs années que nous supportons avec une patience toute chrétienne leurs calomnies et leurs attaques, mais vous serez sans doute d'accord avec nous pour penser que si ces attaques devaient continuer, il faudrait y mettre fin maintenant par les moyens que nous accordent les lois.

Terminons, si vous le voulez bien, par une autre note et félicitons-nous de la conférence qui s'est tenue à Marseille et qui nous a permis de nous sentir plus unies que jamais avec nos amies de l'Alliance Internationale. Les grandes questions que nous avons étudiées avec elles sont aussi celles qui nous intéressent particulièrement en France : égalité politique et économique, égalité civique et civile, égalité au point de vue social et moral.

Ajouterons-nous que cette égalité de droits que les femmes réclament ne saurait en rien les détourner de leurs devoirs familiaux; nous avons, au contraire, la conviction, que plus la femme aura de droits, plus elle aura le sens de ses responsabilités et mieux elle remplira ses devoirs de femme, de mère et de Française.

Enfin, au point de vue de nos efforts vers une meilleure entente internationale, nous estimons, malgré les troubles de l'heure présente, que notre devoir est de persister plus que jamais dans notre travail pour la Paix. Même si les événements semblent vouloir décourager les esprits les plus ardents, il faut voir au-delà du présent et penser à l'avenir pour lequel nous devons toutes et tous travailler. La paix telle que nous la rêvons, ne sera sans doute pas réalisée demain; mais quoi qu'il en soit, pensons à nos enfants et agissons pour eux.

C. Brunschvicg

1933-06-05  
n° 1064